

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2023-013**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 Février 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 22 Février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**POINT 8 à 12**

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 28**

**Nbre de suffrages exprimés : 31**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONOT. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Excusés :** MMES. MM. Anne-Lise GARCIA, Claude STIQUEL, Jean-François HEIL.

**Absents :** Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

**Pouvoirs :** Anne-Lise GARCIA                      pouvoir à Stéphanie GAUTIER  
Claude STIQUEL                                      pouvoir à Denis NEDEZ.  
Jean-François HEIL                                   pouvoir à Pierre MOSSINA.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 16 février 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur MAILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Procès-Verbaux de la séance du 14 décembre 2022 et de celle du 18 janvier 2023 sont adoptés à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

**OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION  
D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-13-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2023-13****OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m<sup>2</sup>,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25,00 € TTC/m<sup>2</sup> pour des travaux de ravalement, et à 60,00 € TTC/m<sup>2</sup> pour des travaux de ravalement et d'isolation.

Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme RICCHIUTI Violette domiciliée 63 rue de Mathay (Déclaration Préalable 22A0093, travaux achevés le 25 octobre 2022),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme LOICHOT Fanny domiciliée 29 rue des Chardonnerets (Déclaration Préalable 22A0109, travaux achevés le 10 octobre 2022),

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
RICCHIUTI Violette	18.00 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	1 080.00 €	216.00 €
	15.00 m <sup>2</sup>	25.00 € TTC/m <sup>2</sup>	375.00 €	75.00 €
	33.00 m <sup>2</sup>		1 455.00 €	291.00 €
LOICHOT Fanny	36.00 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	2 160.00 €	432.00 €
TOTAL				723.00 €

**CM DU 22 FEVRIER 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-13-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus mentionnées,

- **DIT** que la présente délibération sera :

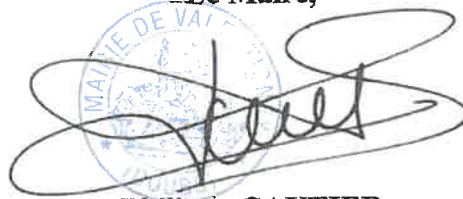
- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**

**CM DU 22 FEVRIER 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230316-2023-13-DE  
Date de réception préfecture : 16/03/2023

